



## AVIS DE COURSE

# Aquarelle.com Finn Ouest Tour

23 et 24 juin 2018

Organisée par le Club Nautique de Saint Jacut de la Mer  
Grade 4.

### 1. REGLES

- La régata sera régie par :
- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
  - 1.2 Les règlements fédéraux.
  - 1.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux Peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- La régata est ouverte à :
- 3.1 - Exclusivement aux bateaux de la classe FINN
  - 3.2 - Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire le site internet du Club nautique de saint Jacut de la mer <http://www.cn-saintjacut.com> (Paiement possible par PayPal) date limite d'inscription sur le site Vendredi 22 juin 2018 à 20h.
    - Le 23 juin de 9h30 à 12h30 sur la plage du Rougeret à saint jacut de la Mer.Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
    - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
    - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
    - une autorisation parentale pour les mineurs
    - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
    - le certificat de jauge ou de conformité
  - 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
    - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
    - le certificat de jauge ou de conformité,
    - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Finn	35€

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :  
Samedi 23/06/2018 de 9h30 à 12h30

5.2 Jauge et contrôles :  
Samedi 23/06/2018 de 9h30 à 12h30

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Samedi 23/06/2018	14h
Dimanche 24/06/2018	10h

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- Affichées sur le panneau officiel.
- Disponibles en version électronique à l'adresse suivant <http://www.cn-saintjacut.com>

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type banane.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

- 9.2
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
  - (b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
  - (c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de point à minima s'appliquera.

#### 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :  
Divers prix offert par la société Aquarelle.com



## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :  
François Aigle 39 boulevard du Rougeret Saint Jacut de la Mer 22750.  
TEL : 06 86 13 50 13  
Email : francois.aigle@orange.fr

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

### Annexe : Zone de course

#### Carte SHOM 7155L

